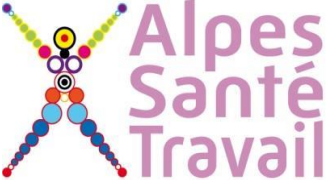
	<b>PROJET DE SERVICE 2019-2023</b>
	<b>Fiche Action N°1 :</b> <b>« Déployer une démarche de prévention des TMS et TPS en EHPAD »</b>
	Référence au PRST : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ↳ Si oui, à quels objectifs : 1, 2, 3 Action CPOM : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Pilotes : Franck VIOLA, Thibault GUIHO, Nada GLOANEC

P  
R  
E  
S  
E  
N  
T  
A  
T  
I  
O  
N  
  
D  
E  
L  
A  
C  
T  
I  
O  
N

<b>1. Contexte et enjeux de la démarche</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Action nouvelle    ou <input type="checkbox"/> Suite d'une action antérieure  <b>Motifs du choix de cette action :</b> Problématique majeure des établissements de soin et des EHPAD en particulier, les troubles psychosociaux et musculosquelettiques sont étroitement liés. Les causalités sont très largement organisationnelles et ont, au-delà de leurs effets délétères sur les individus, des conséquences importantes pour les structures elles-mêmes (gestion des AT/MP ; absentéisme récurrent ; recrutement ; désorganisation ; impacts sur la charge de travail ; stress induit ; mise à mal du collectif ; dégradation qualitative de la prise en charge des patients ; ...)  Les SSTI sont sollicités massivement pour des actions correctives au sein de chaque établissement disposant eux-mêmes de faible marge de manœuvre / latitude décisionnelle.  Intérêt majeur subséquent de générer des actions au niveau des groupes (fondations, mutuelles, entreprises...) d'établissements – à défaut de branches – en impliquant dès le départ les directions au niveau supérieur.  Intérêt de lier la question de l'usure professionnelle et de la PDP (formation tout au long de la vie – parcours de transition professionnelle)  Pour faire face à l'absentéisme, les EHPAD font appel à du personnel intérimaire ou CDD. Ainsi, le développement de la culture de prévention au sein de groupes (fondation, mutuelles, entreprises...) pourrait permettre une amélioration des conditions de travail des salariés intérimaires dans ces structures.
<b>2. Objectif poursuivi</b>
En interne  - Améliorer nos connaissances sur les problématiques rencontrées dans les EHPAD - Eprouver une méthodologie d'intervention et la partager en interne ; envisager sa reproductibilité  En externe : <b>proposition de CPOM</b>  - 2019 : initier la collaboration avec le service prévention de la CARSAT et formaliser un document cadre - Proposition systématique de la démarche éprouvée à d'autres groupements d'EHPAD en collaboration avec d'autres SSTI et la CARSAT
<b>3. Descriptif synthétique de l'action</b>
<b>Périmètre de l'action :</b> ↳ Action expérimentale inter SSTI en cours : - En association avec MT2I et Métrazif - Avec le groupe Mutualité Française Isère  ↳ Action future potentielle - Etendre la démarche au niveau d'autres groupements ou de la branche professionnelle locale

	<b>PROJET DE SERVICE 2019-2023</b>
	<b>Fiche Action N°1 :</b> <b>« Déployer une démarche de prévention des TMS et TPS en EHPAD »</b>
	Référence au PRST : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ↳ Si oui, à quels objectifs : 1, 2, 3 Action CPOM : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Pilotes : Franck VIOLA, Thibault GUIHO, Nada GLOANEC

**Descriptif synthétique de la démarche :**

- Sensibilisation et proposition en CHSCT/CSE central
- Présentation de la démarche au CODIR
- ½ journées d'information/formation à des groupes de travail constitués au sein de chaque établissement
- Suivi / accompagnement de la démarche au niveau du COPIL voire de chaque groupe si besoin
  - o Aide méthodologique (choix d'indicateurs, d'outils...)
  - o Identification des freins au bon déploiement de l'action et points de blocage éventuels
- ↳ Intérêt de lier le déploiement de l'action à la méthodologie participative pour une meilleure adhésion et implication des acteurs locaux
  - Un temps d'info sensibilisation, déjà effectué par une infirmière santé travail auprès de ses confrères, pourrait être répliqué auprès de l'ensemble des préventeurs

**Méthode de communication**

- ↳ Action expérimentale inter SSTI en cours (2019) :
  - Communication avec le pilote de projet de la structure
  - Echanges avec les intervenants des autres SSTI
  - Rencontre des acteurs CARSAT
- ↳ Action future potentielle
  - Prise de contact/rencontre de directions d'autres groupements ou acteurs de la branche professionnelle locale
  - Présentation de la démarche en congrès
    - Spécifiques acteurs de SSTI
    - Branche professionnelle

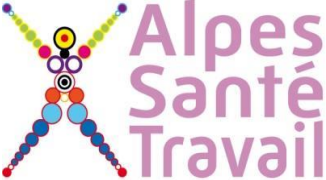
**4. Pilote(s)**

Interne à AST

- Intervenants IPRP experts et généralistes, IDEST, médecins du travail concernés

Externe

- Intervenant CARSAT (si la collaboration se concrétise)
- Pilote de projet de la / des structures
- Intervenants autres SSTI
- Médecins du travail des autres SSTI concernés

	<b>PROJET DE SERVICE 2019-2023</b>
	<b>Fiche Action N°1 :</b> <b>« Déployer une démarche de prévention des TMS et TPS en EHPAD »</b>
	Référence au PRST : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ↳ Si oui, à quels objectifs : 1, 2, 3 Action CPOM : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Pilotes : Franck VIOLA, Thibault GUIHO, Nada GLOANEC

<b>5. Publics concernés</b>
EHPAD : Direction, encadrement et salariés
<b>6. Calendrier</b>
<b>Administratif :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Été 2019 : rencontre CARSAT → point et formalisation d'un document cadre (à finaliser pour fin 2019)</li> <li>- 4ème trimestre 2019 : finalisation de la fiche action</li> <li>- Fin 2020 : inscription de cette FA au CPOM</li> <li>- 2023 : présentation de la démarche éprouvée en interne</li> </ul> <b>Avancement de la démarche :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin 2019 : Fin étape de mobilisation (fixer collectivement le but à atteindre)</li> <li>- Fin 2020 : Fin étape d'investigation (proposition d'un plan d'action)</li> <li>- 01/2021 → 01/2023 : Mise en place du plan d'actions</li> <li>- 2023 : évaluation des actions mises en place</li> </ul> Fixer un point d'étape à minima tous les 6 mois pour suivre l'avancement de la démarche dans la structure

S U I V I	<b>7. Critères d'évaluation</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du calendrier</li> <li>- Inscription de cette FA au CPOM</li> <li>- Pérenniser, à minima, 4 groupes de travail dans la structure pour la poursuite de la démarche à la fin de l'étape 1</li> <li>- Suivi des indicateurs de la structure accompagnée</li> <li>- Présenter au service une démarche éprouvée et reproductible à d'autres structures d'ici 2023</li> </ul>
	<b>8. Bilan de l'action</b>
	Suite à donner <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui laquelle ?